



Spécial Remboursement des ORA II

Chers actionnaires,

Les exceptionnelles caractéristiques de votre société depuis qu'elle a été largement désendettée nous ouvrent, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, de réelles perspectives.

Le paradoxe de la crise boursière actuelle est qu'elle renforce notre attractivité : celui qui investit dans Groupe Eurotunnel sait ce qu'il achète : une concession d'infrastructure, profitable, de longue durée.

Le conseil d'administration de Groupe Eurotunnel SA a estimé que les conditions étaient réunies pour procéder à la levée de ressources nouvelles permettant de **rembourser de manière anticipée en espèces les ORA II** émises dans le cadre de la réorganisation prévue par le Plan de Sauvegarde.

Les objectifs de cette opération, qui vise à lever les fonds nécessaires au remboursement total des ORA II (soit approximativement 1,7 milliard d'euros), sont les suivants :

- économiser les frais financiers liés aux ORA II (économie d'environ 68 millions d'euros en année pleine, hors rémunération des TSRA - voir ci-dessous -) et dégager une marge de manœuvre qui pourrait permettre à la société d'envisager la distribution d'un premier dividende ;
- atteindre, plus rapidement que prévu, le moment où le nombre définitif d'actions composant le capital sera connu et stabilisé ;
- favoriser la relation des actionnaires actuels, en procédant au remboursement anticipé des ORA II, dont environ la moitié avant même la première période de remboursement en actions d'une partie des ORA I prévue en juillet 2008 ;
- fidéliser les actionnaires par la remise à ceux qui souscriront des titres dans le cadre de l'une ou l'autre des deux phases mentionnées ci-après¹, et les conserveront pendant trois ans, d'actions ordinaires nouvelles ou existantes, ou leur contre-valeur en espèces.

Pour assurer le plus large succès de cette opération dans un environnement marqué par l'instabilité des marchés financiers, le conseil d'administration a décidé de la scinder en deux phases :

• **première phase : une émission de titres subordonnés remboursables en actions (TSRA)** pour 800 millions d'euros. Cette émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi aux actionnaires actuels d'un délai de priorité, est d'ores et déjà garantie en totalité ; les conditions de la réalisation de la première phase sont exposées dans cette Voie de l'Avenir.

• **deuxième phase : une augmentation de capital** lancée postérieurement à l'émission des TSRA et dès que possible en fonction des conditions de marché, d'un montant maximal d'environ 900 millions d'euros, par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) aux actionnaires.

Les modalités de la deuxième phase seront présentées au moment de sa mise en œuvre. A la différence des TSRA, il s'agira d'une augmentation de capital classique : les BSA qui vous seront attribués gratuitement vous permettront de souscrire à des actions GET SA à un prix qui sera fixé lors du lancement de cette deuxième phase.

Les TSRA pourront être souscrits par les actionnaires actuels dans le cadre du délai de priorité. **L'émission fait l'objet d'un placement public et privé en France par un puissant syndicat bancaire : Citigroup, Lazard-Natixis et Lehman Brothers.**

La souscription de la totalité des TSRA à émettre fait enfin l'objet d'un engagement de souscription par des fonds spécialisés en infrastructures affiliés à Goldman Sachs Group Inc.

Le produit de l'émission servira à financer le remboursement anticipé en espèces de presque la moitié des ORA II émises.

Tout ceci est rendu possible grâce à nos remarquables performances opérationnelles.

Le conseil, pour lancer l'émission de TSRA, a arrêté des comptes consolidés intermédiaires au 31 octobre

2007 et les Commissaires aux Comptes les ont certifiés. Vous devez savoir que dès le 31 octobre 2007, notre EBITDA atteignait quasiment le niveau prévu au plan de marche, à 381 millions d'euros.

Les comptes à fin décembre ne seront arrêtés que plus tard. L'EBITDA pour l'année 2007 est estimé à 439 millions d'euros. Sur ces bases, en données pro forma, c'est-à-dire en faisant l'hypothèse que l'entreprise aurait été restructurée le 1^{er} janvier 2007, et hors le profit exceptionnel de la restructuration, Groupe Eurotunnel devrait être à l'équilibre (résultat 2007 estimé). Du jamais vu !

Aujourd'hui, en pleine crise des marchés, **nous nous apprêtons à lever 800 millions d'euros et nous travaillons à lever 900 millions d'euros dans un deuxième temps pour réaliser l'objectif que nous avons de rembourser en espèces de manière anticipée les ORA II.**

C'est vous qui, en sauvant l'entreprise de la liquidation au printemps dernier, l'avez permis.

Soyez-en remerciés, soyez-en fiers, soyez prêts à soutenir ces augmentations de capital.

Très fidèlement,



Jacques Gounon,
Président-Directeur général

¹ TSRA puis actions remises en remboursement des TSRA et actions nouvelles qui seraient souscrites sur exercice des bons de souscription d'actions lors de la deuxième phase.

Le remboursement anticipé des ORA II en pratique

Rembourser en espèces de manière anticipée les ORA II nécessite de lever environ 1,7 milliard d'euros, sauf utilisation le cas échéant de l'autorisation d'endettement supplémentaire de 330 millions d'euros dont nous disposons. Cette opération va se dérouler en deux phases dont la première est décrite dans un Prospectus sur lequel l'Autorité des marchés financiers (AMF) vient d'apposer son visa.

La 1^{ère} phase d'un montant de 800 millions d'euros se fait par l'émission de titres subordonnés remboursables en actions (TSRA). Garantie en totalité, elle doit

être réalisée avant le 10 mars 2008 pour permettre le remboursement d'environ la moitié des ORA II, dès avril 2008.

La 2^{ème} phase, celle de l'augmentation de capital, sera lancée dès que possible après la 1^{ère} phase, en fonction des conditions de marché, l'objectif étant de viser la fenêtre de remboursement des ORA II de début juillet 2008. Cette phase 2 fera l'objet d'une nouvelle note d'opération et d'un autre visa de l'AMF.

Phase 1 : du 21 au 28 février 2008

PHASE 1

- **Emission de TSRA*** (titres subordonnés remboursables en actions) pour un montant nominal de 800 millions d'euros
- **Valeur nominale** : 1000 euros par TSRA
- **Rémunération** : 3 actions ordinaires de GET SA ou paiement en espèces (taux de 2 % l'an) ; payable en une seule fois le 6 septembre 2009
- **Place de cotation** : Luxembourg
- **Souscription** : 5 jours et demi de bourse avec un délai de priorité pour les actionnaires existants de 3 jours de bourse, soit du 21 au 25 février 2008, sous condition de détention minimum de 75 actions regroupées GET SA pour souscrire à un TSRA
- **Fidélisation des actionnaires** par la remise à ceux qui souscriront des titres dans le cadre de l'une ou l'autre des deux phases mentionnées ici et les conserveront pendant trois ans, d'actions ordinaires nouvelles ou existantes, ou la contre-valeur en espèces
- **Les TSRA seront remboursés en actions ordinaires de Groupe Eurotunnel SA dans 18 mois**, sur la base de 103,8 actions par TSRA**

* Attention : Les TSRA sont des instruments financiers complexes nécessitant de la part des investisseurs une connaissance et une expérience suffisantes des marchés financiers, en raison notamment du rang de subordination et des modalités de remboursement des TSRA. Les TSRA sont des titres remboursables sous forme d'actions et non en espèces.
** Extensible à 30 mois sans rémunération additionnelle.
Les ordres de souscription des TSRA pour le public et les actionnaires seront centralisés par BNP Paribas Securities Services, Service aux Emetteurs, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris Cedex 09.

Phase 2 :

PHASE 2

- **Augmentation de capital** d'un montant nominal maximum de 900 millions d'euros au maximum par attribution gratuite de BSA à tous les actionnaires existants, leur permettant sur exercices de ceux-ci de souscrire à des actions ordinaires GET SA
- **Prix** : déterminé ultérieurement
- **Places de cotation** : Paris et Londres
- **Fidélisation des actionnaires** par la remise à ceux qui souscriront des titres dans le cadre de l'une ou l'autre des deux phases mentionnées ici et les conserveront pendant trois ans, d'actions ordinaires nouvelles ou existantes, ou la contre-valeur en espèces

Rappel sur les ORA II

Le Plan de Sauvegarde prévoyait l'émission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) de deux types : ORA I et ORA II, en livres et en euros*. Seules les ORA II sont remboursables de manière anticipée en espèces à l'option de Groupe Eurotunnel SA, la première semaine de chaque trimestre civil, sous réserve du respect d'un préavis, à un prix de 140 % de leur valeur nominale. A défaut de remboursement anticipé en espèces, les ORA II seront remboursées automatiquement en actions ordinaires de GET SA le 37^{ème} mois suivant leur émission (fin juillet 2010). Les ORA II portent intérêt au taux de 6 % l'an.

* ORA II - montant nominal global émis en euros : 637 088 700. Montant nominal global émis en livres sterling : 352 527 641

L'attention des actionnaires est attirée sur les risques inhérents à l'émission de TSRA.

Ces risques sont décrits au Chapitre 2 de la note d'opération. Celle-ci peut être consultée sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Eurotunnel SA (www.eurotunnel.com).

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance du prospectus et du résumé du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement.

QUESTIONS RÉPONSES

Pourquoi une augmentation de capital et pourquoi maintenant ?

Cette option offerte par le Plan de Sauvegarde va permettre à Groupe Eurotunnel SA de se renforcer tout en stabilisant son capital. Au total, cette opération vise à lever 1,7 milliard d'euros en 2 phases. Des estimations de résultats exceptionnels de Groupe Eurotunnel pour 2007 ont incité le Conseil à lancer la première phase dès maintenant afin de rembourser au moins une partie des ORA II, avant la première période de remboursement en actions des ORA I en juillet 2008. Cela vous permettra de bénéficier intégralement de la création de valeur correspondante.

Qu'est ce qu'un « TSRA » ?

TSRA veut dire : Titres Subordonnés Remboursables en Actions. Ces instruments financiers correspondent à une augmentation de capital différée. Ce sont donc des quasi fonds propres. Par souci de simplification, les TSRA seront cotés au Luxembourg, pour s'affranchir d'une double cotation à Paris et Londres. D'une valeur nominale de 1000 euros, ils seront remboursables dans 18 mois* en actions ordinaires de Groupe Eurotunnel SA.

En termes de frais financiers, le coupon annuel versé sur les TSRA est trois fois inférieur à celui versé au titre des ORA II, est limité à 18 mois, et peut être payé en actions.

* Extensible à 30 mois sans rémunération additionnelle

Quel est l'impact de l'opération sur le capital ?

L'un de nos objectifs est la recherche d'une relation maximale au profit de nos actionnaires existants*.

La conversion des ORA II en actions ordinaires GET SA aurait entraîné l'arrivée d'actions nouvelles émises dans 37 mois. Avec cette opération, ces actions nouvelles n'auront plus à être émises, et seules les actions devant être émises en remboursement des TSRA et le cas échéant sur exercice des BSA le seront. La différence pour la première phase est une diminution d'environ 45 millions du nombre d'actions à émettre.

* Les calculs exacts sur la relation figurent dans la note d'opération (paragraphe C du résumé et chapitre 9)

Qui s'est engagé dans le cadre de cette opération ? Pourquoi l'avoir choisi ?

De façon générale, cet investisseur s'est engagé à souscrire les TSRA qui n'auraient éventuellement pas trouvé preneurs. Dans cette hypothèse, il est préférable pour Groupe Eurotunnel SA que cet investisseur soit un spécialiste des infrastructures, qui connaisse bien l'entreprise ainsi que son modèle économique. Le montant considéré (800 millions d'euros, soit plus de 1,1 milliard de dollars US*) limite évidemment les candidats, et notre choix s'est porté sur l'un des plus solides : Goldman Sachs Group Inc.

Les banques du placement Citigroup, Lazard-Natixis et Lehman Brothers ont la charge d'identifier et de convaincre le maximum d'investisseurs dans le cadre du placement public et du placement privé qui se fait à un prix de l'action implicite du même niveau que le cours de bourse actuel.

* Environ (au taux de change 1 € = 1,47 USD)

En quoi consistera la deuxième phase de l'opération et combien de temps durera la souscription ?

La 2^{ème} phase de l'opération consistera en une augmentation de capital par attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions (BSA). Ces BSA permettront à chaque actionnaire de souscrire des actions nouvelles de Groupe Eurotunnel SA. Des informations complémentaires vous seront communiquées en temps utile afin que tous les actionnaires intéressés puissent exercer leur BSA et souscrire s'ils le désirent.

 **N° Vert** 0 800 00 10 12

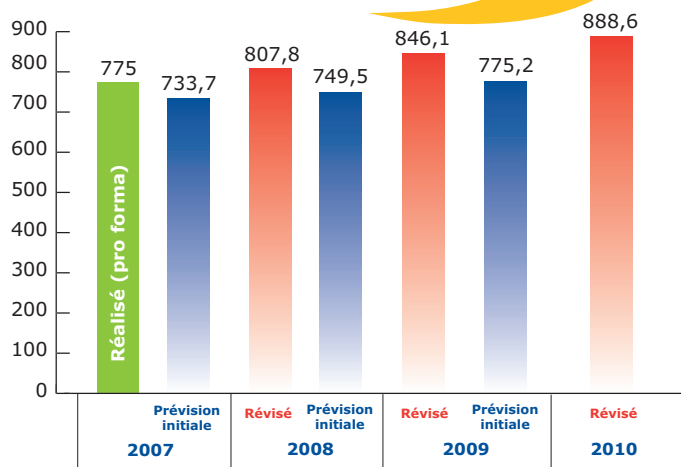
appel gratuit depuis un poste fixe

Estimations de résultats 2007 : UNE AVANCE SPECTACULAIRE SUR LE PLAN DE MARCHÉ

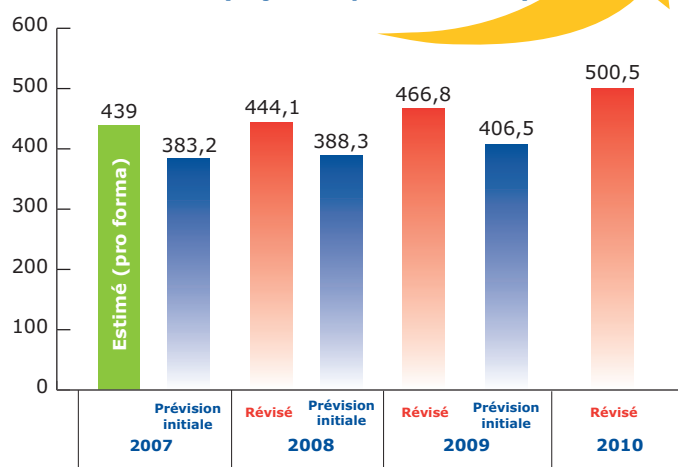
Les résultats estimés (non audités) de Groupe Eurotunnel pour l'exercice 2007 n'ont jamais été aussi bons dans l'histoire récente du groupe, donnant ainsi l'opportunité de procéder par anticipation au remboursement en espèces des ORA II

En millions d'euros
Au taux de change : £1 = 1,4 €

Chiffre d'affaires (objectifs prévisionnels)



EBITDA (objectifs prévisionnels)



Note : pour mémoire, les données financières non auditées de GET SA au 31 décembre 2007, qui intègrent les activités opérationnelles du groupe à compter du 1^{er} juillet 2007, sont 402 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et de 131 millions d'euros pour l'EBITDA.

Groupe Eurotunnel n'a aucune maîtrise sur les délais d'acheminement de La Voie de l'Avenir et n'assumera donc aucune responsabilité dans tout retard de réception de ce document. Pour recevoir l'information en temps réel, sur votre messagerie électronique, vous êtes invité à en faire la demande auprès du Centre Relations Actionnaires, par email uniquement.

**Pour contacter le
Centre Relations
Actionnaires**

✉ Centre Relations Actionnaires
Groupe Eurotunnel SA, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex
@ info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com

▶ N° Vert 0 800 00 10 12

La Voie de l'Avenir est un document illustratif qui doit être lu en relation avec la Note d'Opération visée par l'AMF

La diffusion du présent document ou l'offre ou la vente des TSRA ou des actions émises en remboursement des TSRA ou au titre du paiement de la rémunération de ceux-ci ou, le cas échéant, au titre de la conservation par les titulaires de TSRA de leurs titres pendant trois ans peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent document ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable, en particulier ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis, au Canada ou en Italie.

Ni les TSRA ou les actions émises en remboursement des TSRA ou au titre du paiement de la rémunération de ceux-ci ou, le cas échéant, au titre de la conservation par les titulaires de TSRA de leurs titres pendant trois ans, ni les BSA et les actions émises sur exercice des BSA ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente aux Etats-Unis portant sur (i) des TSRA ou les actions émises en remboursement des TSRA ou au titre du paiement de la rémunération de ceux-ci ou, le cas échéant, au titre de la conservation par les titulaires de TSRA de leurs titres pendant trois ans ou (ii) des BSA ou des actions émises sur exercice des BSA. Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente de TSRA, de BSA ou des actions sous-jacentes aux Etats-Unis.

Pour ne pas perdre trois mois dans le remboursement anticipé en espèces des ORA II, la première phase de l'opération est lancée avant publication des résultats annuels, c'est-à-dire sur la base des comptes consolidés intermédiaires arrêtés et certifiés à cet effet au 31/10/2007. A cette date, le niveau d'EBITDA prévu au plan de marche pour toute l'année 2007 était déjà pratiquement atteint. Le chiffre d'affaires 2007 (voir la dernière Voie de l'Avenir) est en avance de 41 millions d'euros (avant recalcul des taux de change) sur les prévisions. Le niveau d'EBITDA estimé pour 2007 est de 439 millions d'euros. Compte non tenu d'un profit exceptionnel de restructuration de 3 323 millions d'euros, **le résultat net estimé pro forma pour 2007 devrait être à l'équilibre.**

Des prévisions 2008-2009 revues à la hausse

Cette avance exceptionnelle sur le plan de marche nous conduit à relever nos prévisions pour les années 2008 à 2010. Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2008 notamment est désormais supérieur de 58 millions d'euros à celui prévu initialement au plan de marche ; L'EBITDA prévisionnel s'établit à 444 millions d'euros pour 2008, en hausse de 14 % par rapport au plan de marche.

Note : Les chiffres réels ou estimés 2007 sont au taux de change moyen de 2007 (1£ = 1,437 €)

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation) correspond aux bénéfices avant paiement des intérêts des emprunts, des impôts et taxes, et dotations aux amortissements. Proche de la notion française d'excédent brut d'exploitation (EBE).